



Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 19 août 1985 - Dénonciation par la Slovénie.

Il résulte d'une notification du Conseil de l'Europe qu'en date du 10 février 2021, la Slovénie a dénoncé la convention désignée ci-dessus avec effet au 1^{er} septembre 2021.

